

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 12  
Votants : 12  
Pouvoirs : 0

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation :  
04/09/2024  
Date d'affichage :  
16/09/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le neuf septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absent-Excusé :**

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2024/09/073 : Approbation du budget supplémentaire et reprise des résultats - budget communal 2024**

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,
- Vu la circulaire du 26 février 2022 précisant les règles budgétaires applicables pour la M57,
- Vu la délibération 2024/05/040 portant approbation du budget primitif 2024 du Budget communal
- Vu la délibération 2024/09/069 portant approbation du compte administratif 2023 du Budget communal
- Vu la délibération 2024/09/070 pour l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 du Budget communal

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'approbation du BP 2024 par délibération en date du 06 mai 2024, les résultats de l'exercice antérieur n'avaient pu être repris, sur demande expresse émanant du SGC de MOUTIERS tant que les écritures de reprises 2023 n'étaient pas consolidées, dès lors, après le vote du Compte Administratif et de l'Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023, le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2024 ainsi que sur quelques réajustements nécessaires afin d'être le plus sincère et véritable possible et ce, par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire » présenté en séance.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal**

- APPROUVE l'exposé du Maire ;
- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 – Budget Communal tel que présenté.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Secrétaire de séance,  
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

